

GRUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE SPRIMONT

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

PV de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
Le 15 novembre 2023 à 20h00 (AC Sprimont – 20h)

Membres de la CLDR : présents (P), absents (A), excusés (E) ou donnée incomplète (X)

Président			
P	Luc DELVAUX	A	Pascale UMMELS
Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Luc BOZET	A	Emmanuel GATHY
P	Laure MALHERBE	P	Daniel COLIENNE
P	Michel BEAUFAYS	A	Olivier ROUXHET
Citoyens membres			
Effectifs		Suppléants	
A	Claude ANCIEN	P	Bruno KHUAT DUY
A	Dimitri BAILLIEN	A	Yvon CROSSET
A	Nicolas CAHAY	P	Pierre DYKMANS
E	Alfred DEBARSY	P	Marie-Françoise JACOT
P	Christiane DELMAL	A	Sylvie VERPOORTEN
A	Raphaël DEPOSSON	A	Patrick BROCHARD
	Anne DUMOULIN	P	Alain HENRY de HASSONVILLE
A	Julie BOUCHAT	A	Yvette SEPULCHRE
A	Sylvie HILGERS	P	Pierre DUCHATELET
P	Christine JAMINON	A	Philippe UBAGHS
P	Willy LEGROS		Marc DUCHENE
P	Alphonse PIQUERAY	P	Didier THONON
Employée administrative référent PCDR			
E	Lola DEMBLON		
Agents PCDR du GREOVA			
P	Julie NOËL		

Ordre du jour :

1. Introduction par M. DELVAUX, Président de la CLDR et Bourgmestre
2. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de la CLDR (17/04/2023)
3. Planning 2023-2024
4. Hiérarchisation de 3 fiches-projets modifiées (priorisées en LOT 3)
5. Présentation et priorisation de fiches-projets immatérielles (anciennement en LOT 0)
6. Divers
7. Conclusion

Déroulement de la réunion :

1. Introduction par M. DELVAUX, Président de la CLDR et Bourgmestre

M. DELVAUX introduit la réunion et remercie chaque membre d'être présent pour cette seconde réunion CLDR de l'année 2023. Nous sommes à la **5^{ème} partie de l'élaboration (écriture) d'un PCDR.**

Voici les six étapes du document :

- 1) Analyse socio-économique
- 2) Consultation citoyenne
- 3) Diagnostic partagé
- 4) Défis & objectifs de développement
- 5) Fiches-projets**
- 6) Tableau récapitulatif

Le processus peut, en effet, être long mais il ne faut pas se décourager, la concrétisation du travail jusqu'ici réalisé se rapproche.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de la CLDR (17/04/2023)

M. KHUAT DUY émet une remarque quant à une remarque, concernant la démission de M. BROERS, qu'il ne trouve pas adéquate ni nécessaire pour un procès-verbal. Mme NOËL supprimera le passage évoqué. Le pv est approuvé par l'unanimité, dont acte.

3. Planning 2023-2024 (projection souhaitée)

Le marché a été attribué au Bureau d'études JML Lacasse-Monfort pour effectuer les pré-plans et pré-estimatifs des FP du LOT 1. Une première réunion avec celui-ci s'est tenue le 21 septembre 2023.

Voici les fiches-projets (LOT 1) concernées par ces pré-études :

- FP 1.1. FLORZE, Remplacer l'actuelle salle de village la Renaissance par un véritable espace convivial à destination de tous les citoyens.*
- FP 1.2. SENDROGNE, Créer une zone de convivialité au cœur du village.*
- FP 1.3. GOMZE-ANDOUMONT, Créer une zone de convivialité à proximité de la salle de village du Tilleul.*

La prochaine réunion CLDR sera programmée, on espère, fin du premier trimestre 2024 afin de présenter un premier jet du travail effectué par le Bureau d'études. Le GREOVA est en pleine révision de l'analyse socio-économique rédigée en avril 2018. Courant 2024, il est à espérer que nous puissions lancer les démarches pour la présentation PCDR au PAT, *Pôle d'Aménagement du Territoire*, pour validation. Ainsi, en 2025, nous pourrions recevoir l'approbation du PCDR par le Gouvernement Wallon et ainsi lancer la procédure pour réaliser la fiche 1.1.

Une remarque est faite quant à la création d'un nouveau Comité de Village à Florzé depuis juillet 2023. Cette information importante sera ajoutée dans la fiche-projet.

4. Hiérarchisation de 3 fiches-projets modifiées (priorisées en LOT 3)

- **FP 3.xxx ? BANNEUX, Rénover énergétiquement la Maison des Jeunes et aménager des infrastructures conviviales à l'arrière du bâtiment ;**

Une réunion avait été organisée afin de revoir les aménagements souhaités pour la Maison des Jeunes de Banneux.

Un budget 45.000 € a été débloqué par la Commune afin d'y installer une nouvelle chaudière à gaz ainsi que des radiateurs. De plus, les subsides du Plan de Relance de la Région Wallonne (appel à projets UREBA, hors PCDR) étant importants et couvrant la majorité des postes mentionnés dans la fiche, il paraît plus opportun de placer désormais cette fiche en LOT 3 plutôt qu'en LOT 2 afin de laisser la fiche assez vague et ainsi définir plus tard les aménagements à faire en fonction des nouvelles avancées en matière de rénovation.

L'appel à projets UREBA (hors PCDR) remporté permettra une première rénovation énergétique du bâtiment :

- Réfection de la toiture ;
- Placement de nouveaux châssis ;
- Isolation des murs.

De plus, la Commune profiterait des travaux réalisés dans le cadre de l'UREBA pour améliorer les sanitaires et renforcer les normes sécuritaires exigées par les pompiers. Si les travaux communaux n'avaient, par contre, pas vu le jour d'ici l'activation de cette fiche-projet, les différents postes énumérés ci-dessus intégreraient également cette fiche.

En outre, quelques aménagements extérieurs pourraient être ajoutés afin de renforcer la convivialité de l'espace. Ces aménagements, qui devront évidemment être discutés avec les membres de la Maison des Jeunes. Enfin, il serait également question de rénover le 2^{ème} étage et le rez-de-chaussée, occupés entièrement par la Maison des jeunes, accueillant des jeunes pour des écoles du devoir ou toutes autres activités.

Pour information, grâce à un subside de la Région, un rack pour VAE (et autres) sera également installé à la Maison des Jeunes pour juin 2024, au plus tard.

➤ **Quelle importance souhaitez-vous lui donner au sein du LOT 3 ?**

Les membres trouvent que cette fiche-projet touche de nombreux jeunes et qu'un réel besoin existe. Cette fiche leur permettrait de pouvoir poursuivre cette rénovation et aménager davantage cet espace fédérateur. Dès lors, à l'unanimité, les membres de la CLDR présents souhaitent placer cette fiche-projet en priorité au sein du LOT 3, c'est en 3.1.

- **FP 3.xxx ? DOLEMBREUX, Aménager une plaine de jeux et un cheminement cyclo-piéton pour la relier au vieux centre du village ;**

Il avait été question de mettre la fiche en LOT 2. Cependant, manquant d'éléments, il était préférable de la placer en LOT 3. Après retour de *la Dolembreusienne*, les aménagements souhaités restaient toutefois assez vagues même si nous avons une idée plus précise de ce qui est envisagé. La question se pose alors de mettre la fiche-projet en LOT 2 ou 3. Au vu des aménagements peu développés, il est préférable de la laisser en LOT 3. Ce qui, bien entendu, ne dévalorise pas cette fiche très bien imaginée et soutenue par de nombreux citoyens.

Le projet consiste à créer une plaine de jeux ainsi qu'un cheminement cyclo-piéton, d'une largeur de 1,5 m pour permettre l'accès tant aux piétons qu'aux vélos, pour relier l'école au centre du vieux village. La plaine de jeux serait située à l'arrière de l'école de Dolembreux, dans le prolongement du terrain de mini-foot/basket à côté de la salle Alfred Devahive (☒). Il avait été envisagé de mettre la plaine de jeux près de l'Eglise et du Patro, mais cet emplacement risquait de gêner la tranquillité des riverains rue des Grevaux et du locataire du presbytère.

Le cheminement cyclo-piéton (**tracé hachuré rouge « Z »**) répond à tous les besoins exprimés et à toutes les « autorisations de principe » nécessaires de la part du locataire de la parcelle communale (**grande zone bleu délimitée en vert**) et de la propriétaire de la parcelle (**zone hachurée orange**). Il faudra que la Commune acquière une ou deux petites parcelles privées. Il y a déjà eu des discussions et un pré-accord des locataires/propriétaires des parcelles concernées.



- **Souhaitez-vous remettre cette FP en LOT 2 ou la conserver en LOT 3 ?**
- **Quelle importance souhaitez-vous lui donner au sein du LOT 2 ou 3 ?**

M. KHUAT DUY trouve que cette fiche aurait plus sa place en LOT 2 au vu de sa nature, de l'engouement qu'elle suscite et de l'intérêt pour Dolembreux. D'autres membres trouvent que cette nouvelle fiche-projet, dernière ajoutée au PCDR, devrait être mise, au même titre que les deux autres fiches à prioriser, au sein du lot 3 et en dernière position, c'ad en 3.3.

- **FP 3.xxx ? DAMRÉ, Aménager la place de Damré pour y amener plus de convivialité.**

Une réunion a eu lieu le 31 mai 2023 sur le terrain afin de voir les éventuelles possibilités d'aménagement. Les aménagements concernés pour la place étant succincts, cette fiche se trouve en LOT 3. Pour rappel, une fiche en LOT 0 reprenant l'aménagement au départ du train du CFS a été créée. Etant en LOT 0, cet aménagement sera fait sur fonds propres (*en-cours, le projet sera budgétisé en 2024*).

➤ **Quelle importance souhaitez-vous lui donner au sein du LOT 3 ?**

Fiche-projet intégrée dans le premier PCDR, pour laquelle un subside avait été débloqué pour ce projet qui n'a finalement pas vu le jour (retrait du CGT et donc impossibilité de le réaliser). Au vu de cette promesse de subsides non tenues, M. DYKMANS trouve que ce projet, ayant eu sa place au sein du premier PCDR, devrait être placé en priorité au sein du LOT 3. Les membres marquent leur accord, la fiche sera donc placée en seconde place, c'est-à-dire en 3.2.

5. Présentation et priorisation de fiches-projets immatérielles (anciennement en LOT 0)

Qu'est-ce qu'une fiche immatérielle ? Les fiches du LOT 0 non-réalisées ou engrangées avant validation du PCDR (période d'écriture) qui doivent être redistribuées en LOT 2 ou 3 (sans pour autant bénéficier de subsides). Les fiches du LOT 0 ne peuvent pas être classées au sein du LOT 1 pour lesquelles des pré-études et estimatifs sont nécessaires. Les fiches réalisées ou engrangées avant validation du PCDR resteront en LOT 0. Le Développement Rural souhaite que le PCDR soit plus clair quant aux projets que la Commune a réalisés avant ou après validation du PCDR. En effet, le PCDR montrera ainsi plus clairement les projets réalisés avec et sans subsides (rappel : les fiches du LOT 0 doivent être réalisées sur fonds propres et ne bénéficient donc pas de subsides).



Les Fiches-projets (FP) immatérielles sont à classer en LOT 1, 2 ou 3 selon la temporalité imaginée, c'est-à-dire à court, moyen ou long terme :

- **(LOT xxx ?) Placement de panneaux informatifs et de quelques aménagements** (bancs, tables, poubelles, etc.) au départ des liaisons douces (en concertation avec la DNF pour certaines zones) ou à proximité de points de vue (ex : cimetière de Fraiture, point de vue de Raboster, crête entre Presseux et Rouvieux) relatifs aux points de vue, hameaux, histoire de la commune, commerces proches, etc. **DUPLIQUÉE EN LOT 3**
Cette fiche étant déjà réalisée en partie, les membres de la CLDR décident de finalement la replacer en LOT 0.
- **(LOT xxx ?) Sensibilisation de la population** et des agriculteurs (le long des zones agricoles) à la plantation de haies d'espèces indigènes et poly-spécifiques. **(Article BC pour la population sans stigmatisation & courrier aux agriculteurs)**
Les membres sont unanimes quant au classement de cette fiche en LOT 2, ils trouvent que la thématique ciblée par cette fiche est importante.

- **(LOT xxx ?) Inscription à l'action *Village Fleuri*** (<https://www.wallonieenfleurs.be/villes-et-villages-fleuris/>) et incitation des citoyens à participer via diverses actions en proposant certaines plantes plus favorables à la biodiversité.
*Les membres sont unanimes quant au classement de cette fiche en **LOT 2**.*
- **(LOT xxx ?) Placement de panneaux** au début de rues, villages avec des **photos Avant/Après**.
*Les membres sont unanimes quant au classement de cette fiche en **LOT 3**.*

Après relecture des fiches-projets en LOT 0 et discussions, plusieurs membres souhaitent ajouter une nouvelle fiche-projet qui s'intitulerait : « *Poursuite des actions de verdurisation de la Commune avec un point d'honneur à mettre à la plantation d'arbres et autres plantes mellifères aux aires de stationnement* ».

6. Divers

Mme NOËL fait part aux membres de la démission de Mme Anne DUMOULIN, membre effectif, reçue par mail en date du 20 octobre 2023 et du décès de M. Marc DUCHÊNE.

Il faudra leur trouver un(e) remplaçant(e) aux critères similaires. Mme NOËL demande aux membres s'ils connaissent des personnes intéressées et qu'ils lui en fassent part.

Lorsque de nouveaux membres intégreront la CLDR, le point devra passer au Conseil communal.

7. Conclusion

Mme NOËL précise qu'en annexe du mail avec le PV, se trouveront les trois fiches-projets concernées par la priorisation de ce soir (Damré, Dolembreux et Banneux). Ces fiches n'étant pas encore finalisées, celles-ci doivent rester confidentielles.

M. DELVAUX remercie tous les membres pour leur présence et clôture la réunion.

La réunion se clôture à 22h20.

